



Comment gérer la propriété industrielle de mes produits

Introduction à la protection de la propriété intellectuelle pour les entreprises de produits alimentaires et de boissons sains



Contenu du Module

1

Propriété intellectuelle et droits de propriété intellectuelle

Propriété intellectuelle (PI)

Quel type de propriété intellectuelle peut être utilisée dans le secteur alimentaire ?

Droits de propriété intellectuelle (DPI)

Concepts de base pour comprendre les DPI

Différents types de DPI

Arbre de décision : Quel type de DPI pouvez-vous demander ?

Un produit peut comporter plusieurs droits.

2

L'importance de la protection de la propriété intellectuelle et les possibilités qu'elle offre dans l'écosystème d'innovation actuel

Génération de PI dans le développement de produits et de services

Pourquoi devez-vous protéger votre PI ?

Gestion du portefeuille de PI dans le cadre de la stratégie commerciale

Avez-vous la liberté d'opérer ?

Inlicensing et Outlicensing

Risque lié à la protection de votre PI

3

Organisations, bases de données et sources d'information sur la PI

Organisations pertinentes pour la protection de la PI

Bases de données sur la PI

Conseils sur l'utilisation des bases de données

Formations et services d'assistance



1. Propriété intellectuelle et droits de propriété intellectuelle

Introduction de base aux différents moyens de protéger la propriété intellectuelle (PI) et exemples de ce qui peut être protégé dans l'industrie alimentaire

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (IP)

La propriété intellectuelle désigne toutes les créations qui résultent des efforts créatifs de l'esprit humain.

Ces créations sont souvent de nature immatérielle, mais elles peuvent être protégées de plusieurs manières.



QUEL TYPE D'IP PEUT ÊTRE GÉNÉRÉ DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE ?

Tout ce qui confère une **valeur unique** à votre produit ou processus ou qui peut être inextricablement lié à votre produit et à votre marque est susceptible d'être protégé. Certains de ces éléments sont évidents, d'autres pas toujours.

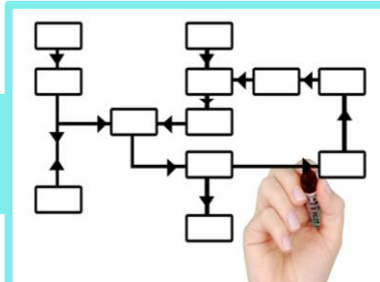
Par exemple :



**INGREDIENTS &
RECETTES**



EQUIPEMENT

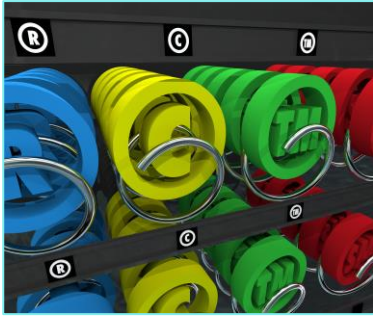


PROCEDES



DESIGNS

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (IPR)



La PI peut être protégée par plusieurs moyens, bien que la forme de protection varie en fonction de la nature et du niveau d'innovation de l'objet spécifique. En général, les DPI confèrent au titulaire l'exclusivité de l'utilisation de cette propriété intellectuelle, empêchant les autres d'utiliser la propriété intellectuelle générée ou détenue par lui. Personne n'a le droit d'utiliser l'objet protégé sans l'autorisation préalable et l'accord du titulaire du DPI.

Les droits et avantages fournis par le DPI dépendent du moyen de protection.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Marques commerciales

Brevets

Modèles d'utilité

Dessins et modèles industriels

COPYRIGHT

Œuvres littéraires et

artistiques

Bases de données

'SOFT' IP

Secrets commerciaux

Remarque : un seul produit peut générer plusieurs droits de propriété intellectuelle.

CONCEPTS DE BASE POUR COMPRENDRE LES DROITS D'IP

1- LES DPI SONT DES DROITS TERRITORIAUX.

En principe, lorsque vous enregistrez votre produit ou votre procédé pour la protection des DPI, les droits exclusifs que vous obtiendrez ne seront applicables que dans un certain pays ou une certaine région.

2- LA PROTECTION EST TEMPORAIRE.

La période pendant laquelle le titulaire du DPI aura des droits exclusifs varie selon le type de droit conféré, mais elle n'est pas éternelle.

3- IL DOIT ÊTRE NOUVEAU.

Pour que certains DPI soient accordés, les éléments protégés doivent différer sensiblement de ce qui est déjà fait et a été publié, ce que l'on appelle l'état de la technique.

4- ELLE DOIT AVOIR UNE APPLICABILITÉ INDUSTRIELLE.

Pour pouvoir bénéficier d'une forme de DPI, à savoir les brevets, l'invention doit avoir une application industrielle, en apportant une solution technique à un défi technique.

MARQUES : IDENTITÉ VISUELLE DU PRODUIT (I)

Un signe (lettres, mots, chiffres, images, formes, couleurs, sons) ou une combinaison de signes qui différencie votre produit ou service de tout autre sur un marché donné.

Pour obtenir la protection d'une marque, votre signe doit être :

Distinctif, ce qui signifie qu'il est facile à reconnaître parce qu'il est différent des autres.

Non trompeur, ce qui signifie que la marque ne peut pas amener le lecteur à croire quelque chose qui n'est pas vrai.

Non descriptive, c'est-à-dire qu'elle ne se contente pas de décrire un produit ou ses caractéristiques.

Conforme à l'ordre public et non interdite par la loi.

Durée de la protection : 10 ans + renouvellement indéfini (avec taxes)

MARQUES : IDENTITÉ VISUELLE DU PRODUIT (II)



CONSEILS :

1. Vérifiez soigneusement ce qui existe afin d'éviter toute violation des droits des tiers - voir les sections suivantes du module.
2. Tous les noms ou descripteurs qui sont uniques peuvent être commercialisés.
3. Protégez avec soin ce que vous avez créé pour éviter que d'autres ne profitent de votre réputation en utilisant des images de produits similaires.

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS : APPARENCE ET PERCEPTION (I)

Elle protège **l'apparence ou le design d'un produit ou d'une partie de celui-ci** (forme, motif, configuration, etc.). Il s'agit de toutes les caractéristiques ornementales et non fonctionnelles d'un produit résultant d'activités de conception.

Pour obtenir une protection sous la forme d'un dessin ou modèle industriel sur un marché donné, votre dessin ou modèle doit être :

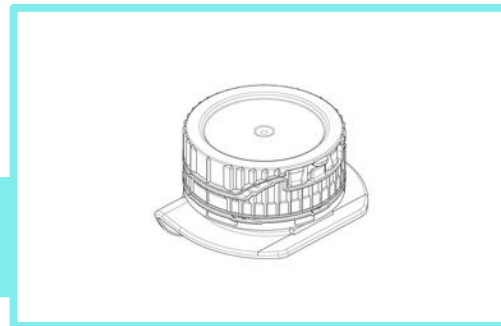
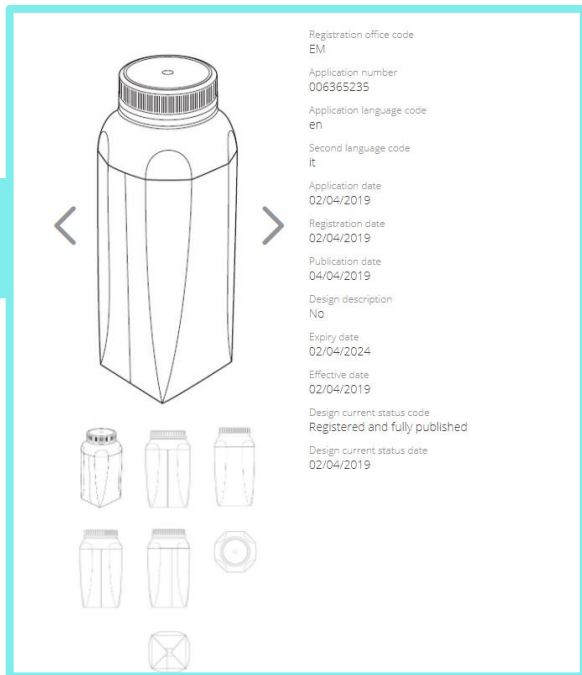
Nouveau.

Présenter un caractère individuel, c'est-à-dire qu'il se distingue facilement de tout autre dessin ou modèle déjà rendu public et ne provoque pas une impression similaire à celle d'autres dessins ou modèles.

Durée de la protection : jusqu'à 25 ans, sans possibilité de renouvellement.

La période initiale d'octroi diffère selon les pays.

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS : APPARENCE ET PERCEPTION (II)



CONSEILS :

- Vérifiez soigneusement ce qui existe afin d'éviter toute violation des droits des tiers - voir les sections suivantes du module.
- Sélectionnez avec soin vos fournisseurs et collaborateurs externes.
- Lorsque vous collaborez avec des tiers, en particulier des concepteurs, vous pouvez ajouter aux contrats une clause spécifique sur la propriété intellectuelle.

BREVETS : NOUVELLES FONCTIONNALITÉS ET TECHNICITÉS (I)

Les brevets peuvent être accordés pour des **aspects fonctionnels et techniques de produits et de procédés**, fournissant de nouvelles façons de faire quelque chose ou offrant une nouvelle solution technique à un problème existant. Il confère à l'inventeur et/ou au demandeur des droits exclusifs sur l'invention brevetée, limitant la possession, l'utilisation, la vente, la fabrication et même l'importation par des tiers sur un territoire donné sans consentement.

Pour qu'une invention soit brevetable, elle doit être :

- Un objet brevetable.
- Être nouvelle.
- Inclure une activité inventive, ce qui signifie qu'elle doit inclure des étapes non évidentes réalisables par quiconque.

Elle doit posséder une applicabilité industrielle.

Durée de la protection : jusqu'à 20 ans.

BREVETS : NOUVELLES FONCTIONNALITÉS ET TECHNICITÉS (II)

On considère souvent que la technologie alimentaire est impossible à breveter. Pourtant, ce n'est pas la réalité. Si vous pouvez démontrer la nouveauté de la technologie et son applicabilité, cela peut valoir la peine d'essayer.

La technologie alimentaire potentiellement brevetable comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- les ingrédients et additifs nouveaux et non évidents
- les procédés de production d'ingrédients
- les combinaisons d'ingrédients
- Dispositifs et méthodes de cuisson
- Nouveau groupe de variétés obtenu par sélection génétique

Les diapositives suivantes présentent une variété d'exemples applicables à l'industrie alimentaire.

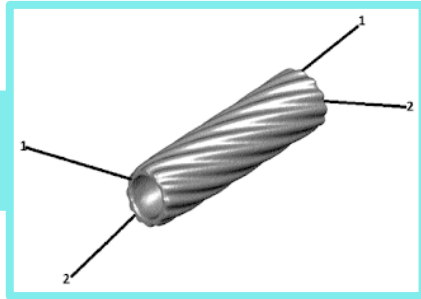
BREVETS : NOUVELLES FONCTIONNALITÉS ET TECHNICITÉS (III)



11 976 brevets déposés dans Espacenet pour "ice-cream" ! !!

Ce chiffre inclut des brevets expirés (certains datent de 1894 !) mais il illustre clairement que les produits alimentaires peuvent (et parfois doivent) être brevetés, qu'il s'agisse de la composition, du processus de production, du résultat ou de l'ensemble.

BREVETS : NOUVELLES FONCTIONNALITÉS ET TECHNICITÉS (IV)



**Des pâtes d'une forme
inédite**

EP3243392 (A1)



**Cocktail à base d'eau-de-vie
anisée (Ouzo)**

EP1099752



**Procédé de fabrication de
chocolat à faible valeur
calorifique**

EP3305088 (A1)

BREVETS : NOUVELLES FONCTIONNALITÉS ET TECHNICITÉS (V)



Savez-vous ce que font les autres entreprises ?



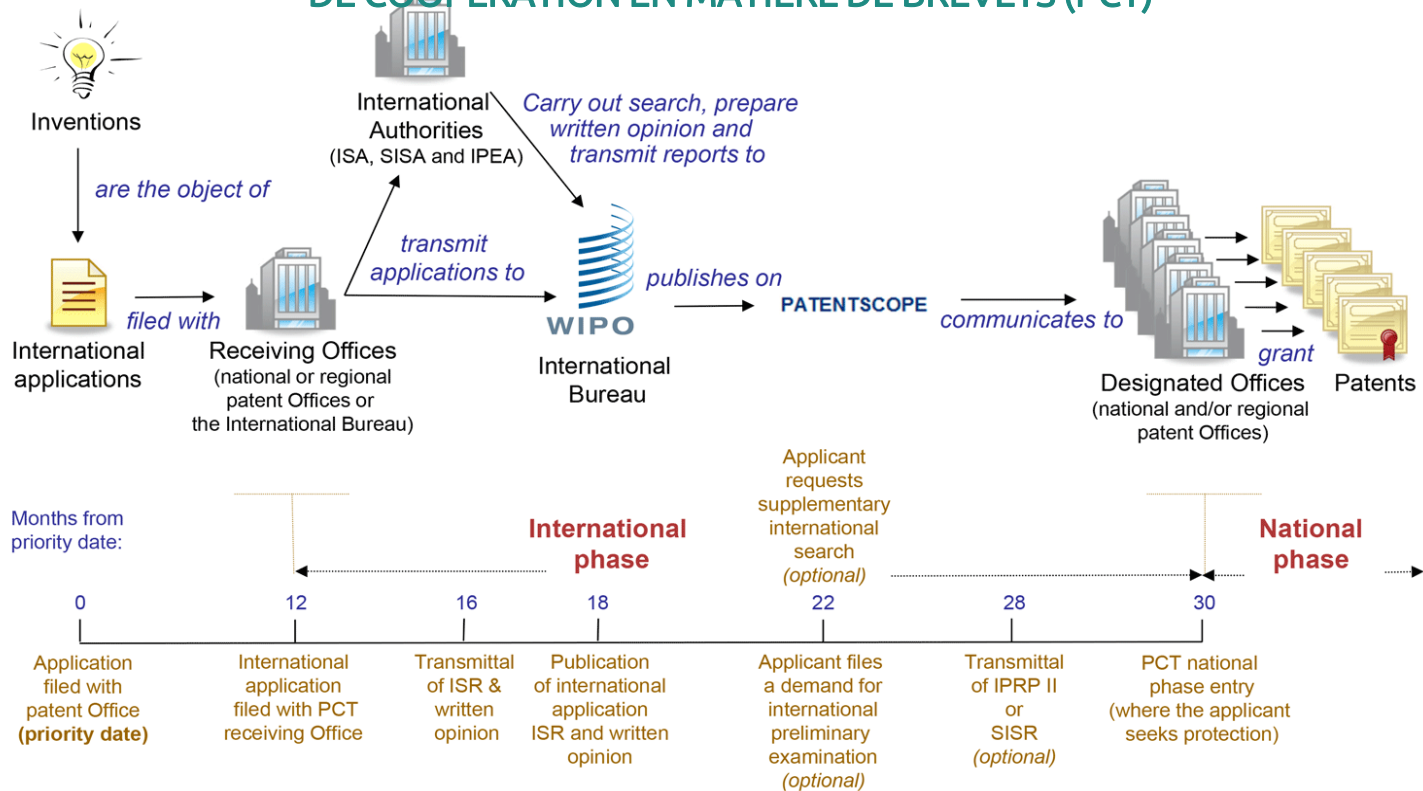
20 brevets sur des produits et méthodes! - [link](#)

- [FR2900639A1](#) – Les méthodes de conditionnement des produits prêts à l'emploi, par exemple des salades, consistent à placer les produits dans un emballage, à introduire un gaz de conditionnement dans l'emballage et à sceller l'emballage avec un film (...).
- [FR2940749A1](#) Produit culinaire roulé, par exemple produit frais et diététique, méthode de préparation, consiste à rouler des feuilles de légumes autour de la garniture en appliquant un emballage collé (...).

471 brevets déposés par KELLOG CO - [link](#)

- Il existe 4 brevets protégeant les produits granola, par exemple [WO2015196061A1](#) - Produits alimentaires granola croustillants moulés par rotation et méthodes pour les fabriquer.
- D'autres brevets sont liés à des emballages alimentaires et à des méthodes de traitement des aliments, mais aussi à des produits tels que la composition d'une poudre de smoothie protéinée ([WO2020077101A1](#)) ou barres protéinées ([WO2020077040A1](#)) par exemple

VUE D'ENSEMBLE DU SYSTÈME DE DEMANDE SELON LE TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)



Avertissement : cette image (tirée du site web de l'OMPI) est un aperçu de la manière d'obtenir une protection internationale. Dans tous les cas, vous pouvez vous adresser à un avocat spécialisé pour mieux comprendre.

BREVETS : NOUVELLES FONCTIONNALITÉS ET TECHNICITÉS (VI)

CONSEILS :

1. Même si cela est parfois difficile, de nombreuses inventions liées à l'alimentation peuvent (et doivent) être brevetées.
2. Vérifiez attentivement ce qui existe afin d'éviter la contrefaçon par des tiers, en faisant appel à un conseil en brevets si nécessaire.
3. Les lois sur la propriété intellectuelle sont délicates et il est difficile de s'y retrouver, surtout lorsqu'il s'agit de brevets.
4. Pendant le développement d'un produit, en particulier pendant la phase de recherche, vous devez être prudent avec vos partenaires de développement de produits.
5. Vous devez spécifier dès le début les termes et conditions concernant la propriété de la PI : qui possède quoi, les accords commerciaux sur l'utilisation de la PI, etc.
6. Lorsque vous collaborez avec des tiers, en particulier des universités et d'autres institutions de recherche, vous devez faire très attention à ce qui est publié. L'une des conditions préalables à la délivrance d'un brevet est la nouveauté, c'est-à-dire qu'il n'existe aucune preuve de cette nouveauté dans le domaine public, y compris dans les publications scientifiques.

MODÈLES D'UTILITÉ : AMÉLIORATIONS FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES (I)

Les modèles d'utilité sont des **droits accordés pour de nouvelles inventions techniques**, généralement de nature incrémentale, apportant de petites améliorations et adaptations à des produits existants ou ayant une courte durée de vie commerciale. Comme les brevets, les modèles d'utilité accordent aux inventeurs et/ou au demandeur le droit exclusif d'empêcher des tiers d'exploiter commercialement l'invention. Les modèles d'utilité sont parfois appelés "**brevets à court terme**", "**innovations d'utilité**" ou "**brevets d'innovation**".

Pour qu'une invention puisse bénéficier d'un modèle d'utilité, elle doit être :

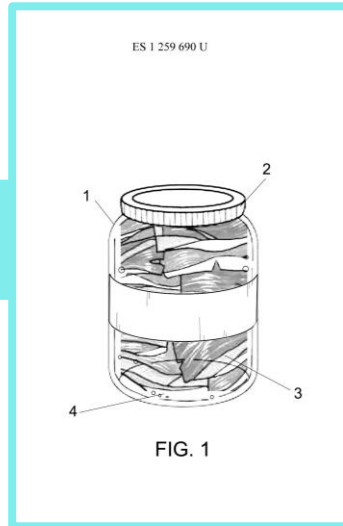
- nouvelle.
- L'activité inventive requise pour les brevets peut dans ce cas être moindre ou même absente.
- Elle doit posséder une applicabilité industrielle.

Durée de la protection : jusqu'à 15 ans.

Remarque : cette modalité de DPI n'est disponible que dans certains pays. Le Royaume-Uni, par exemple, n'accorde pas de modèles d'utilité.

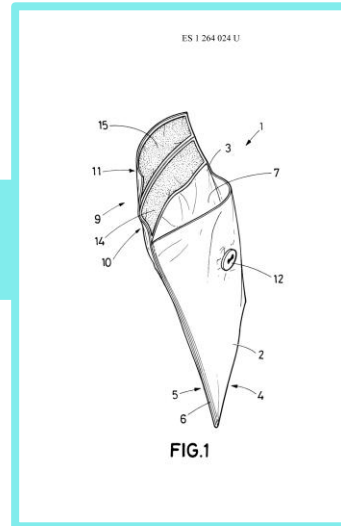
MODÈLES D'UTILITÉ : AMÉLIORATIONS FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES (II)

ES1259690Y



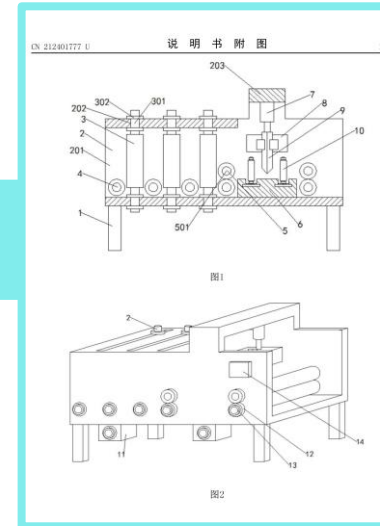
Produit alimentaire emballé

ES1264024U



Emballages alimentaires renforcés

CN21401777U



Dispositif de déchirement et de cisaillement
des sacs d'emballage alimentaire

COPYRIGHT : ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES (I)

Le droit d'auteur protège les romans, les poèmes, la musique, les peintures, les phonogrammes, les émissions, etc.

Il protège **non pas** les idées elles-mêmes mais la forme d'expression de ces idées. Il représente **l'intérêt juridique des personnes physiques et morales** qui mettent leurs œuvres à la disposition du public.

Même si elle n'est pas directement liée au secteur alimentaire, dans un monde en constante évolution où la création de contenu est constante et peut aider les entreprises à se positionner, c'est une méthode de protection importante à prendre en compte.

Il n'y a pas de processus d'enregistrement pour le droit d'auteur ; il naît automatiquement lorsqu'une œuvre nouvelle et originale est créée.

Durée de la protection : 70 ans après le décès du créateur.

COPYRIGHT : ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES (II)

PHOTOS



CREATIVITES



PUBLICATIONS



CONSEILS:

1. Protégez par un copyright © toutes les œuvres littéraires et artistiques que vous produisez.
2. Assurez-vous que vous pouvez faire référence ou utiliser du matériel produit par toute autre partie.
3. Le cas échéant, ajoutez des références à la provenance des informations ou des images que vous utilisez.
4. Lorsque vous collaborez avec des tiers (concepteurs, photographes), vous pouvez ajouter une clause sur la propriété des droits d'auteur.

SECRET COMMERCIAL(I)

Le secret commercial désigne **toute information commerciale confidentielle**.

La protection par le secret commercial est fréquemment utilisée pour protéger les actifs intellectuels qui ne sont pas inclus dans la catégorie de la propriété industrielle ou dans les œuvres littéraires et artistiques.

Parfois, le secret commercial est utilisé par les entreprises pour protéger leurs actifs de propriété intellectuelle sans avoir à divulguer des informations au public.

Le secret commercial ne peut pas être enregistré et aucune loi ne peut donc accorder de droits exclusifs au propriétaire de la PI. Toutefois, un secret bien gardé peut conférer des avantages techniques et commerciaux à son propriétaire.



SECRET COMMERCIAL(II)



Pour que cela soit possible, **les procédures de gestion interne** sont de la plus haute importance.

Voici quelques-unes des actions à envisager :

- Maintenir la fragmentation des informations entre les entreprises.
- Signer de solides accords de non-divulgaration avec les partenaires, les employés, les fournisseurs et les clients.

SECRET COMMERCIAL(III)

Certains des secrets les mieux gardés de l'industrie alimentaire concernent les recettes.

Souvent, les innovations introduites par une nouvelle recette sont considérées comme trop "low-tech" pour pouvoir être brevetées. De plus, le fait de rendre l'information publiquement disponible pourrait amener des concurrents à reproduire facilement votre recette.



Savez-vous ce que contient le Coca-Cola ou le mélange d'épices De Kentucky Fried Chicken?



Il existe, bien entendu, des exceptions.

Si votre recette comprend une combinaison spécifique d'ingrédients qui donne lieu à des effets inattendus pouvant aboutir à un substitut non évident d'un ingrédient standard ou qui modifie (également de manière non évidente) les propriétés du produit final, elle pourrait être considérée comme pouvant être brevetée.

INDICATEURS GÉOGRAPHIQUES : ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

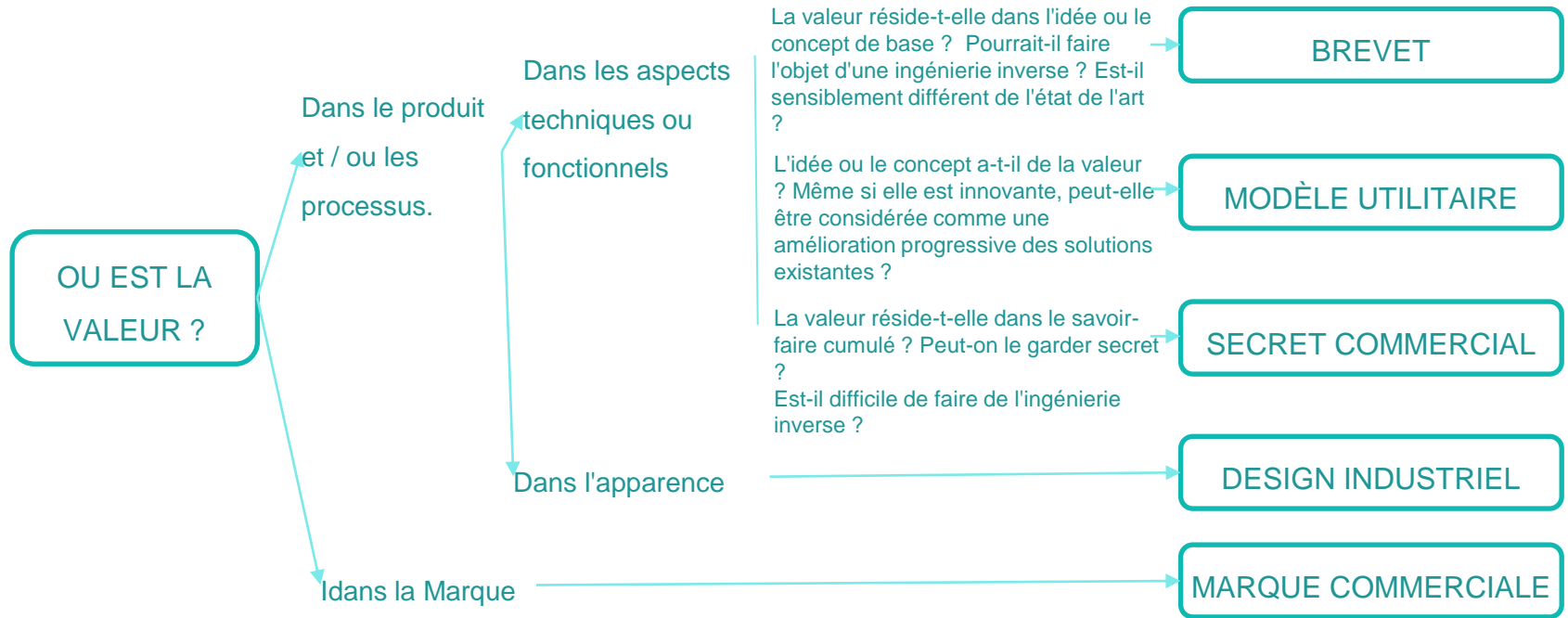
Les indicateurs géographiques sont des signes qui sont utilisés sur les produits pour indiquer leur **origine géographique et qui sont révélateurs de certaines qualités ou d'une réputation** essentiellement liées à cette origine.

Ces indicateurs sont généralement utilisés pour les produits agricoles, les aliments et les boissons et même pour certains produits industriels.

Les moyens et les approches de la protection au titre des indicateurs géographiques varient largement entre les pays et même les régions. Quelques exemples sont présentés ci-dessous :



ARBRE DE DÉCISION : À QUEL TYPE D'IPR POUVEZ-VOUS PRÉTENDRE ?



UN PRODUIT PEUT INCLURE PLUSIEURS DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



L'IPR DERRIÈRE UN BURGER IMPOSSIBLE :

IMPOSSIBLE™

Patent number: 10273492

Expression constructs and methods of genetically engineering methylotrophic yeast

Patent number: 10172380

Ground meat replicas

Patent number: 10273492

Expression constructs and methods of genetically engineering methylotrophic yeast

Patent number: 9826772

Methods and compositions for affecting the flavor and aroma profile of consumables

Patent number: 10287568

Methods for extracting and purifying non-denatured proteins

Patent number: 10172381

Methods and compositions for consumables

Patent number: 10093913

Methods for extracting and purifying non-denatured proteins

Patent number: 9943096

Methods and compositions for affecting the flavor and aroma profile of consumables

& bien plus encore...

Remarque : tous les brevets énumérés dans cette diapositive concernent les États-Unis ; toutefois, Impossible Foods a également des brevets accordés ou en attente dans l'UE.



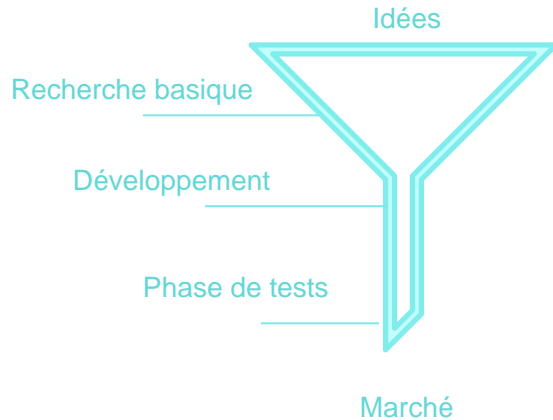
2. L'importance de la protection de la propriété intellectuelle et les possibilités qu'elle offre dans l'écosystème d'innovation actuel

Dans le contexte des écosystèmes d'innovation ouverte, la protection de la propriété intellectuelle revêt une importance encore plus grande que par le passé. Toute entreprise (visant à) disposer d'un portefeuille d'innovations doit chercher à aligner sa stratégie de PI sur sa stratégie commerciale globale.

Dans ce chapitre, nous explorons les différentes options qu'une entreprise doit envisager lors de l'élaboration de sa stratégie commerciale et de sa stratégie de PI.

GÉNÉRATION D'IP DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS / SERVICES (I)

Historiquement, les projets de recherche et développement (R&D) au sein d'une entreprise ont été conçus et développés en interne sur la base de recherches internes ou de preuves scientifiques.



LES INCONVÉNIENTS D'UNE APPROCHE FERMÉE

- Processus coûteux et long
- Risque d'arriver par inadvertance à des résultats similaires à ceux de vos concurrents

GÉNÉRATION D'IP DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS / SERVICES (II)

Toutefois, cette approche a rapidement évolué vers un **écosystème d'innovation ouverte** dans lequel la propriété intellectuelle peut être échangée comme n'importe quel autre actif commercial, ce qui peut apporter plusieurs avantages à toute entreprise lorsqu'elle est correctement gérée.

Par exemple :

- Le risque d'échec est réduit.
- Le développement de nouveaux produits ou services est plus rapide et plus efficace.
- La propriété intellectuelle générée peut être échangée, créant ainsi de nouvelles sources de revenus.



POURQUOI PROTÉGER SON IP ?

La propriété intellectuelle est un actif très important pour toute entreprise. C'est ce qui peut apporter une **valeur unique** à votre entreprise et **vous différencier de vos concurrents** sur le marché d'une ou plusieurs façons, par exemple :

- La production de meilleurs produits, en termes de saveurs, d'odeurs, de textures, etc., grâce à des processus améliorés ou différents ou à une combinaison unique d'ingrédients, entre autres.
- La réduction des coûts de production (coût unitaire plus faible, rendements plus élevés) grâce à l'amélioration des processus, ce qui peut se traduire par des marges bénéficiaires plus importantes ou vous donner la possibilité d'adapter votre stratégie de prix.
- La création d'une identité unique pour votre produit ou service, grâce à une stratégie de marque rigoureuse.

Une protection efficace de la PI peut aider les entreprises innovantes à obtenir des financements, à se développer, à collaborer et, globalement, à créer de la valeur.

LA GESTION DU PORTEFEUILLE D'IP DANS LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE (I)

Un bon portefeuille de PI, s'il est bien géré, peut contribuer à la croissance de votre entreprise !

Les PME européennes qui possèdent des DPI ont des revenus par employé jusqu'à 68% plus élevés que les PME qui ne possèdent aucun DPI.

Cela dit, ce pourcentage varie en fonction du type de DPI. - EUIPO, 2021.

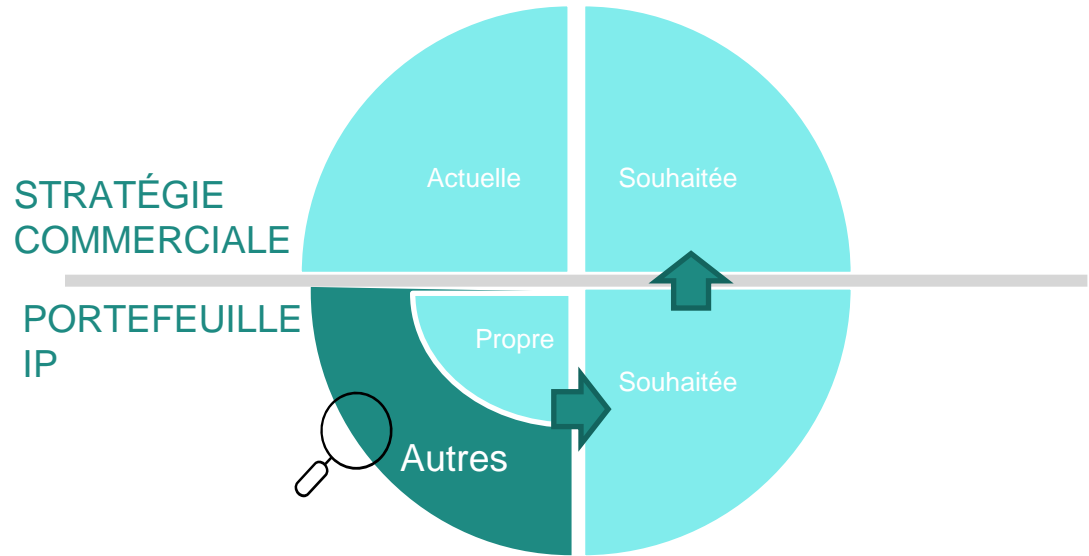
Cependant, la génération de DPI est coûteuse en termes de temps, d'argent, de ressources, d'énergie et de réflexions.

C'est pourquoi toute entreprise devrait investir du temps pour définir une stratégie de PI solide dès le début, afin d'empêcher les autres de profiter de vos développements et d'éviter de gaspiller des ressources précieuses.

GESTION DU PORTEFEUILLE D'IP DANS LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE (II)

Votre portefeuille de PI doit être aligné à tout moment sur votre stratégie commerciale, présente et future.

Il est nécessaire d'évaluer périodiquement où en est votre entreprise, où elle va et où vous aimeriez qu'elle soit, sans manquer ce que font vos concurrents.



AVEZ-VOUS LA LIBERTÉ D'OPÉRER ? (I)



De nos jours, la propriété intellectuelle joue un rôle essentiel dans les stratégies commerciales et d'exploitation.

Dans ce contexte, il est important de comprendre que des produits et/ou services bien protégés n'empêchent pas la violation des droits de propriété intellectuelle d'autres tiers lors du lancement sur le marché.

Avant de trop vous investir dans un projet d'innovation, et afin de préparer un lancement réussi sur le marché et de limiter le risque de litiges futurs, une recherche sur la liberté d'exploitation permettra de déterminer les droits de PI des concurrents, des start-ups et d'autres entreprises innovantes.

Cela vous permet d'évaluer le paysage concurrentiel sur le plan juridique et technique.

AVEZ-VOUS LA LIBERTÉ D'OPÉRER ? (II)

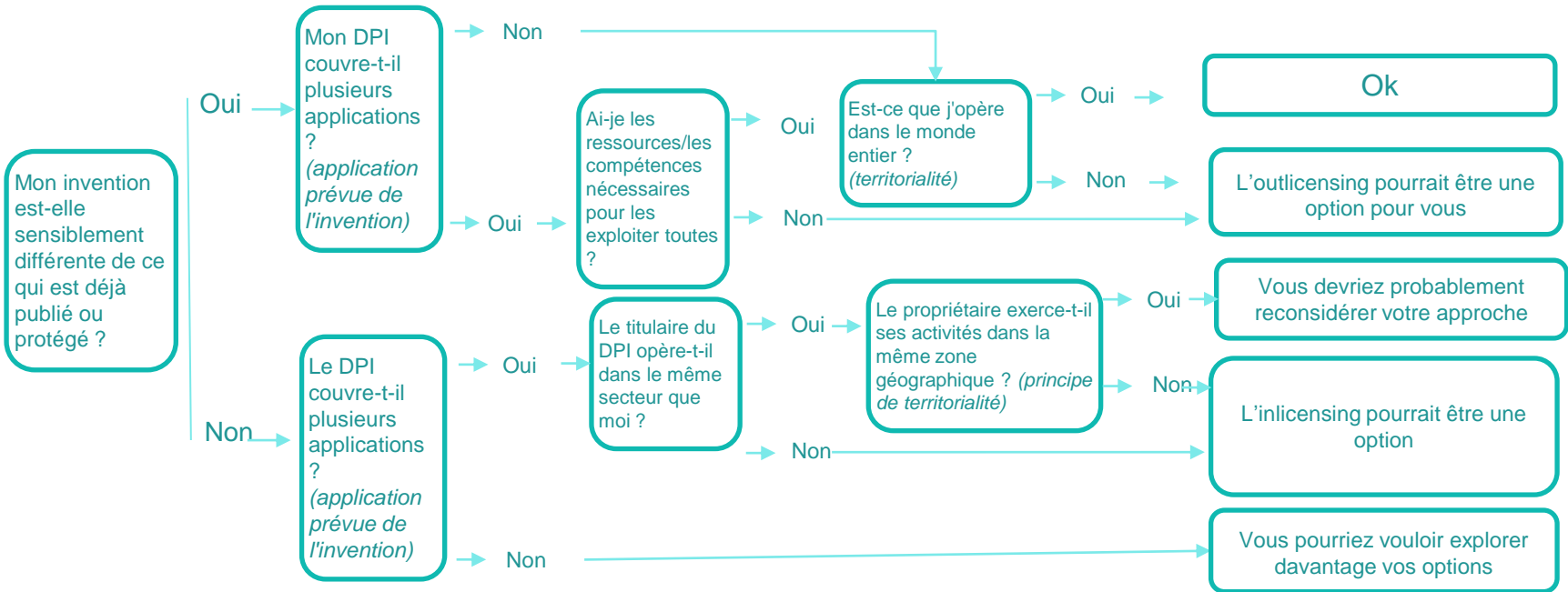
Vous devez vérifier les bases de données disponibles et répondre à quelques questions :

- 1- Une autre entité a-t-elle déjà enregistré quelque chose de similaire à ce que vous faites ?
- 2- Ce que vous faites est-il sensiblement différent ?
- 3- Quels territoires la protection couvre-t-elle ?

Il est important d'utiliser une stratégie de recherche de brevets précise et exacte, en utilisant des bases de données de brevets professionnelles et commerciales en texte intégral - les bases de données et les conseils sur la manière de les utiliser pour une analyse rapide de la FtO sont inclus dans la section 3 de ce module. Ce faisant, n'oubliez pas de vérifier la documentation sur les brevets asiatiques !

La diapositive suivante comprend un arbre de décision, qui peut vous être utile pour comprendre les opportunités découlant d'une situation particulière. Toutefois, nous vous conseillons toujours de vérifier les faits et les implications auprès d'un conseil en PI spécialisé.

AVEZ-VOUS LA LIBERTÉ D'OPÉRER ? (III)



INLICENSING: UTILISATION DE L'IP D'UN TIERS (I)

L'utilisation de la propriété intellectuelle qui a été générée par des tiers et qui leur appartient peut présenter certains avantages :

- **Économisez de l'argent et du temps !** Vous pouvez développer un nouveau produit ou service en utilisant des technologies ou des processus déjà éprouvés, en tirant parti de ce que d'autres ont déjà fait.

Vous avez la possibilité d'acheter le DPI ou de le concéder sous licence pour une application ou une région donnée.

- **Profitez de la réputation de votre partenaire !** Le fait de pouvoir utiliser des produits ou des techniques bien établis, tels que Gore-Tex™ (votre allié pour vous garder au sec !) ou Tetra Pak™ (pour conserver vos produits frais plus longtemps !), vous fera gagner du temps dans la construction de votre réputation de fournisseur digne de confiance.

OUTLICENSING: COMMERCIALISATION DE VOTRE PROPRE PI (I)

L'octroi de licences sur vos DPI peut apporter des flux de revenus supplémentaires à votre entreprise de plusieurs façons :

Développez vos activités sur de nouveaux marchés sans investir de nouvelles ressources ! Les DPI fournissent des droits exclusifs dans les pays ou régions spécifiques pour lesquels vous demandez une protection.

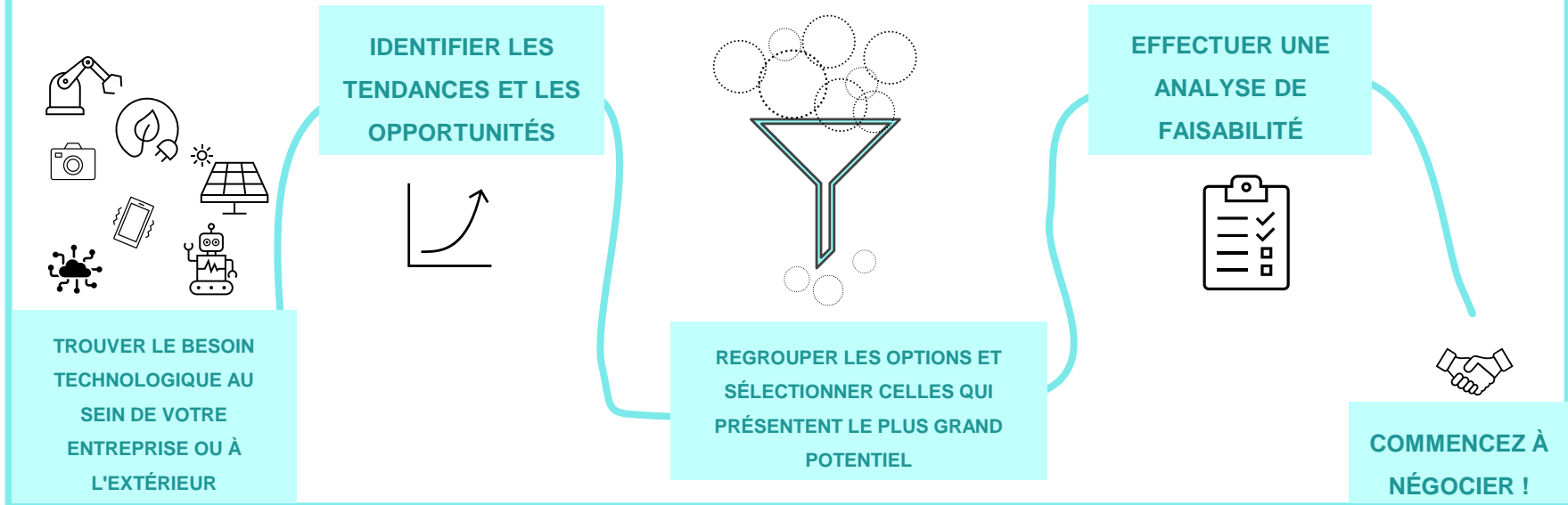
> Vous pourriez vouloir donner la licence d'exploitation à un partenaire sur de nouveaux marchés, afin de réduire plusieurs barrières (différences culturelles, temps, ressources, etc.).

>C'est pourquoi il est conseillé de demander une protection non seulement dans les régions où vous travaillez, mais aussi dans celles qui présentent un certain potentiel.

Utilisez votre PI pour d'autres applications ! Votre technologie ou votre procédé peut être utile pour d'autres applications. Si c'est le cas, vous pouvez envisager de concéder des licences contre des redevances. C'est l'une des raisons pour lesquelles, lors d'une demande de DPI, les revendications doivent être de nature assez large, non seulement pour éviter de divulguer trop d'informations mais aussi pour laisser une certaine marge de manœuvre afin de protéger plusieurs applications.

LA RECHERCHE DE TECHNOLOGIES ET DE LICENCIÉS

Que vous soyez à la recherche de tiers potentiellement intéressés par une technologie ou un savoir-faire spécifique, ou que vous recherchiez des donneurs de licence, des acquéreurs ou des investisseurs potentiels, vous devez prendre le temps d'étudier et d'analyser ce qui existe.



RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DE VOTRE IP (I)

L'obtention d'un DPI, en particulier d'un brevet et d'un modèle d'utilité, est parfois un processus long. Il faut parfois jusqu'à 18 mois pour qu'un brevet soit délivré.

Cependant, même si elle est encore en cours, une demande de brevet peut vous apporter certains avantages, tels que :

- Elle peut empêcher des concurrents de lancer un produit similaire. Jusqu'à ce qu'il soit accordé, il y aura une incertitude quant à la portée finale car, si votre brevet est accordé, ils pourraient avoir quelques problèmes de FtO.
- Il peut renforcer la réputation et la commercialisation de votre produit, car il peut être marqué comme "en attente de brevet".
- Si vos concurrents déposent des demandes de brevet, si vous ne le faites pas, vous risquez de vous laisser distancer.
- Si vous avez vos propres demandes de brevet, vous pouvez être en position de force en cas de négociations.

RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DE VOTRE IP (II)

Le dépôt d'une demande de DPI implique que **certaines informations pertinentes seront divulguées** publiquement. Ces informations peuvent être utilisées par vos concurrents pour comprendre ce qu'est votre secret et en tirer parti à leur propre avantage.

Pour réduire ce risque, vous pouvez envisager de **remplir vos revendications de manière aussi générique que possible** afin d'éviter de révéler tous vos secrets et de limiter les imitateurs potentiels.

En procédant ainsi, vous pourrez parfois protéger plusieurs applications avec le même brevet (s'il est soigneusement étudié) et cela vous ouvrira la porte à la concession de licences sur vos innovations.

Mais dans tous les cas, la diffusion d'informations va dans les deux sens : vous pouvez également utiliser ce que vos concurrents publient dans leurs demandes de brevet pour comprendre ce qu'ils font et mieux cerner les tendances du marché !



3. Organisations, bases de données et sources d'information sur la PI

La protection de la PI est complexe.

Dans ce chapitre, vous trouverez les entités compétentes en matière de PI aux niveaux national et international. Vous trouverez également les bases de données les plus pertinentes pour rechercher des informations et quelques conseils sur la manière de procéder.

Enfin, cette section comprend également des références à des ressources supplémentaires qui vous permettront d'approfondir la protection de la PI.

ORGANISATIONS PERTINENTES POUR LA PROTECTION DE L'IP

- **INPI – INTITUTO NACIONAL DA PROPIEDADE INDUSTRIAL** - <https://inpi.justica.gov.pt/>
- **INPI – INTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE** - <https://www.inpi.fr/fr>
- **IPO – INTELLECTUAL PROPERTY OFFICE** - <https://www.gov.uk/government/organisations/intellectual-property-office>
- **IPOI – INTELLECTUAL PROPERTY OFFICE OF IRELAND** - <https://www.ipoi.gov.ie/en/>
- **OEPM – OFICINA ESPAÑOLA DE PATENTES Y MARCAS** - <https://www.oepm.es/es/index.html>
- **EPO – EUROPEAN PATENT OFFICE** - <https://www.epo.org/>
- **EUIPO – EUROPEAN UNION INTELLECTUAL PROPERTY OFFICE** - <https://euipo.europa.eu/ohimportal/en/home>
- **WIPO- WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION** - <https://www.wipo.int/portal/en/>

Vous pourriez également être intéressé par la recherche de la PI enregistrée dans d'autres organisations telles que USPTO (US), JPO (Japon) or SIPO (Chine). Les liens vers d'autres agences se trouvent ici :

<https://libguides.gatech.edu/c.php?g=53972&p=351310>

BASES DE DONNÉES IP (I)

L'une des premières étapes du cycle de développement d'un produit devrait être de vérifier si une invention similaire ou identique à la vôtre existe déjà, ou ce qui revient au même, de vérifier si vous disposez de la liberté d'exploitation sur un certain marché.

Il en va de même lorsque vous souhaitez enregistrer un modèle ou une marque.

Dans les diapositives suivantes, vous trouverez les bases de données les plus pertinentes pour trouver ces informations. Ces bases de données peuvent être utilisées pour mieux comprendre ce qui se passe sur vos marchés et ce que font vos concurrents.

PATENTSCOPE (WIPO)

- **Information disponible:** brevets
- **Lien:** <https://www.wipo.int/patentscope/en/>

ESPACENET (EPO)

- **Information disponible:** brevets
- **Lien:** <https://worldwide.espacenet.com/patent/>

BASES DE DONNÉES IP (II)

BASE DE DONNÉES MONDIALE DES MARQUES (WIPO)

- **Informations disponibles** : Marques, appellations d'origine et emblèmes officiels.
- **Lien**: <https://www3.wipo.int/branddb/en/>

BASE DE DONNÉES MONDIALE DESIGN (WIPO)

- **Informations disponibles** : Dessins industriels.
- **Lien**: [https://www3.wipo.int/designdb/en/index.jsp /](https://www3.wipo.int/designdb/en/index.jsp/)

MONITEUR DE MADRID (WIPO)

- **Informations disponibles** : Marques déposées.
- **Lien**: <https://www3.wipo.int/madrid/monitor/en/>

ESEARCH PLUS (EUIPO)

- **Informations disponibles** : Marques, dessins et modèles, propriétaires, représentants.
- **Lien**: <https://euipo.europa.eu/eSearch/>

TM | VIEW (EUIPO)

- **Informations disponibles** : Marques déposées.
- **Lien**: <https://www.tmdn.org/tmview/#/tmview>

CONSEILS SUR L'UTILISATION DES BASES DE DONNÉES (I)



L'utilisation de ces bases de données est une première étape pour comprendre où en sont vos produits par rapport à l'état de la technique, si vous avez la liberté d'exploitation ou non, et ce que font vos concurrents.

Dans cette section, nous allons extraire des exemples en utilisant la base de données ESPACENET pour les brevets et les modèles d'utilité.

Toutefois, pour vous assurer que vous obtenez le bon niveau de protection pour votre propriété intellectuelle et que vous ne violez pas les droits de propriété intellectuelle d'une autre partie, **nous vous conseillons de consulter des professionnels entièrement dédiés à cette question et des conseils en brevets.**

CONSEILS SUR L'UTILISATION DES BASES DE DONNÉES (II)

Lorsque vous utilisez un moteur de recherche, l'option de **recherche avancée** vous permettra d'ajuster la recherche à un ou plusieurs paramètres, en fonction du type d'informations dont vous disposez ou de ce que vous souhaitez obtenir.

AND ▾ +Field X

Title ▾ all ▾ → Group
[] X

Title or abstract ▾ all ▾ → Group
[] X

Title or abstract ▾ all ▾ → Group
[] X

MOTS CLES

Vous pouvez vérifier quels types d'inventions sont remplis pour une application donnée, en utilisant une technologie spécifique, etc.

OR ▾ +Field X

Applicants ▾ any ▾ → Group
[] X

Inventors ▾ any ▾ → Group
[] X

DEMANDEUR / INVENTEUR

Vous pouvez effectuer des recherches sur ce que font vos concurrents.

OR ▾ +Field X

CPC ▾ any ▾ → Group
[] X

IPC ▾ any ▾ → Group
[] X

CODES

La recherche par codes peut vous donner des informations précieuses sur ce qui se passe sur le marché.

OR ▾ +Field X

Publication number ▾ any ▾ → Group
[] X

Application number ▾ any ▾ → Group
[] X

Priority number ▾ any ▾ → Group
[] X

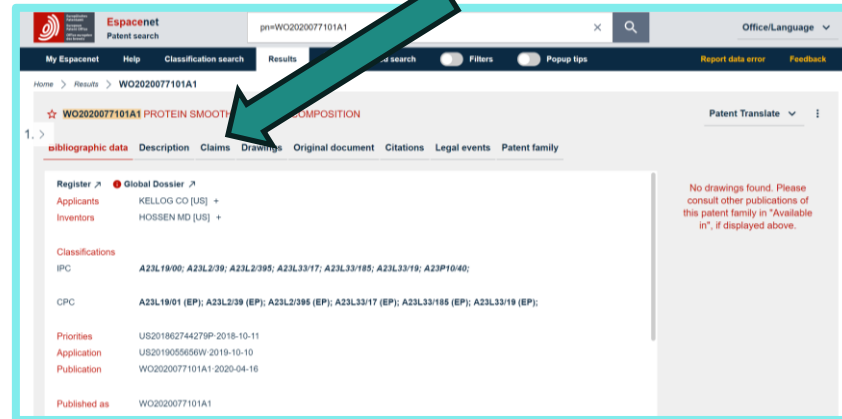
NUMÉRO DE BREVET

La recherche d'un brevet spécifique vous fournira des informations sur une invention donnée.

CONSEILS SUR L'UTILISATION DES BASES DE DONNÉES (III)

La lecture attentive d'une demande de brevet peut vous fournir des informations très précieuses, tant du point de vue technique (comment vos concurrents font les choses) que du point de vue commercial (à quoi vos concurrents utilisent la technologie).

La plupart de ces informations se trouvent dans la section des « claims », disponible dans la base de données.



The screenshot shows the Espacenet patent search results page for the patent WO/2020077101A1. The page is titled "Espacenet Patent search" and includes a search bar with the query "pn=WO2020077101A1". The navigation bar includes "My Espacenet", "Help", "Classification search", "Results", and "Patent Translate". The main content area displays the patent details for "WO2020077101A1 PROTEIN SMOOTHIE COMPOSITION". The "Claims" tab is highlighted in the navigation bar, and a red arrow points to it. The "Bibliographic data" section is expanded, showing the following information:

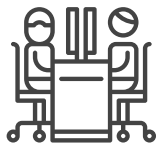
Register	Global Dossier
Applicants	KELLOG CO [US] +
Inventors	HOSSEN MD [US] +
Classifications	
IPC	A23L19/00; A23L2/39; A23L2/395; A23L33/17; A23L33/185; A23L33/19; A23P10/40;
CPC	A23L19/01 (EP); A23L2/39 (EP); A23L2/395 (EP); A23L33/17 (EP); A23L33/185 (EP); A23L33/19 (EP);
Priorities	US201862744279P-2018-10-11
Application	US2019055656W-2019-10-10
Publication	WO2020077101A1-2020-04-16
Published as	WO2020077101A1

A red message on the right side of the page states: "No drawings found. Please consult other publications of this patent family in 'Available in', if displayed above."

FORMATIONS ET SERVICES DE SOUTIEN (I)

LE HELPDESK IP EUROPÉEN - <https://www.iprhelphdesk.eu/services>

Un service géré par l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME) de la Commission européenne, qui propose plusieurs services (tous gratuits).



LIGNE D'ASSISTANCE

Un soutien sur mesure pour vos problèmes de propriété intellectuelle



FORMATIONS ET ÉVÉNEMENTS

Webinaires sur des questions spécifiques de PI, formations et conférences



BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE

Fiches d'information, études de cas, guides et matériel informatique

FORMATIONS ET SERVICES DE SOUTIEN (I)

EUIPO- IP SCAN - <https://euipo.europa.eu/ohimportal/en/home>

Un service géré par l'EUIPO qui fournit (payant) :

- 1- Analyse de votre environnement de PI
- 2- Relation entre la PI et votre stratégie commerciale
- 3- des conseils sur les aspects sur lesquels vous devriez concentrer vos efforts, compte tenu de votre propriété intellectuelle et de votre entreprise.

FORMATIONS ET SERVICES DE SOUTIEN (II)

FUTURELEARN- <https://www.futurelearn.com/courses/intellectual-property-management-food>

Future Learn est une plateforme de formation en ligne, qui propose un cours dédié à la gestion de la propriété intellectuelle dans le secteur alimentaire : **Gestion de la propriété intellectuelle dans le secteur alimentaire : Safeguarding Your Trademarks in the Global Marketplace.**

Ce cours a été créé par EIT Food et l'Université de Varsovie.

Le cours passe en revue les bases de la gestion de la PI dans le secteur alimentaire, y compris des études de cas pertinentes d'entreprises telles que Monsanto, Nestlé, PepsiCo et Maspex.



Ce projet est cofinancé par le Fonds européen de développement régional
par le biais du programme Interreg Espace Atlantique

PARTENAIRES



Credits

Presentation template by [Slidesgo](#)

Icons by [Flaticon](#)

Images & infographics by [Freepik](#), [Pixabay](#) and [Shutterstock](#).